



SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 0

Procurations : 6

Votants : 27

Date d'affichage :

17 septembre 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 23 du mois de septembre, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 17 septembre 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Quitterie HILDELBERT, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Gérard BERNARD, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, André de POUMAYRAC de MASREDON, Marc JOLLY, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Pouvoirs :

Madame Elise COUGOUREUX a donné procuration à Monsieur Gérard BERNARD

Monsieur Alexandre d'INCAU a donné procuration à Madame Maud RIBERA

Monsieur Franck LAMBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Madame Carine QUINOT a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Monsieur Christophe RAILLARD a donné Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Secrétaire de séance : Isabelle ETCHEVERRY

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la Commune,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12/09/2024,



Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Considérant qu'il convient donc de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : de procéder à:

- la suppression de tous les postes du précédent tableau des effectifs en vue de le mettre à jour:
- la création des postes tels qu'indiqués ci-dessous pour procéder à la mise à jour du tableau des effectifs :

90 postes			
Nombre	Grade ou dénomination	Temps de travail	Fonction
Filière administrative (25 postes)			
4	Adjoint administratif	Complet	Adjoint administratif
1	Adjoint administratif	Non complet (17.5/35h)	Adjoint administratif/Gestionnaire administratif
3	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Complet	Adjoint administratif/Gestionnaire administratif
1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Non complet (28/35h)	Adjoint administratif/Gestionnaire administratif
8	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Complet	Adjoint administratif/Gestionnaire administratif
1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Non complet (32/35h)	Adjoint administratif/Gestionnaire administratif
1	Rédacteur	Complet	Gestionnaire administratif/Responsable de service
1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Complet	Gestionnaire administratif/Responsable de service



1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Complet	Gestionnaire administratif/Responsable de service
3	Attaché	Complet	Poste de direction / Encadrement / Chargé de projet ou mission
1	Attaché principal	Complet	Poste de direction / Encadrement / Chargé de projet ou mission
Filière technique (52 postes)			
8	Adjoint technique	Complet	Adjoint technique polyvalent / Agent d'entretien / Agent de restauration
7	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Complet	Adjoint technique polyvalent / Agent d'entretien / Agent de restauration
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Non complet (30h/35h)	Adjoint technique polyvalent / Agent d'entretien / Agent de restauration
18	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Complet	Adjoint technique polyvalent / Agent d'entretien / Agent de restauration
8	Agent de maitrise	Complet	Agent de maitrise
5	Agent de maitrise principal	Complet	Agent de maitrise principal / Chef de service
1	Technicien	Complet	Technicien/ Chef de projet / Coordination service technique ou entretien
3	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Complet	Technicien/ Chef de projet / Encadrement service à vocation technique ou entretien
1	Ingénieur	Complet	Ingénieur / chargé de projet ou mission / Direction service à vocation technique
Filière animation (8 postes)			
1	Adjoint territorial d'animation	Non complet (33/35h)	Adjoint territorial d'animation / Encadrement adolescents, enfants et jeunes enfants
2	Adjoint territorial d'animation	Non complet (32.5/35h)	Adjoint territorial d'animation / Encadrement adolescents, enfants et jeunes enfants



1	Adjoint territorial d'animation	Non complet (21/35h)	Adjoint territorial d'animation / Encadrement adolescents, enfants et jeunes enfants
1	Adjoint territorial d'animation	Non complet (30/35h)	Adjoint territorial d'animation / Encadrement adolescents, enfants et jeunes enfants
1	Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe	Complet	Adjoint territorial d'animation / Responsable équipe encadrement adolescents, enfants et jeunes enfants
1	Animateur/trice	Complet	Animateur-trice / Responsable service encadrement adolescents, enfants et jeunes enfants
1	Animateur/trice principal 1 ^{ère} classe	Complet	Animateur-trice principal/ Responsable service encadrement adolescents, enfants et jeunes enfants
Filière police municipale (5 postes)			
2	Gardien brigadier	Complet	Gardien brigadier / Officier de Police municipale
2	Brigadier Chef principal	Complet	Brigadier Chef principal / Responsable équipe Police municipale et sécurité plages
1	Chef de service de Police municipale 1 ^{ère} classe	Complet	Chef de service de Police municipale
Poste spécifique			
1	Dir. Ets pub. 20 a 40	Complet	DGS

- d'établir le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser, pour pourvoir l'ensemble des emplois visés et sur la base du fondement juridique indiqué pour chaque emploi, le recrutement d'agents contractuels lorsqu'ils remplissent les conditions d'emploi.

PRECISE : que les agents recrutés par voie contractuelle devront justifier pour le cas où le cadre d'emploi le prévoit, d'un titre permettant l'accès aux concours d'accès dudit cadre d'emploi du grade de recrutement ou d'une expérience significative correspondante justifiant le recrutement.

AUTORISE : l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

INDIQUE : que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.



**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.**

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la commune.**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Le/la secrétaire de séance,

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PÉCASTAINGS**

Transmise au contrôle de légalité le : 26/09/2024

Publiée le : 27/09/2024